

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.60 Délibération pour solliciter une mission d'AMO sur le projet communal d'urbanisation du terrain communal dit des 3 hectares situé au bas du Vallon de St-Prim

L'an deux mille dix et le deux Novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 27 octobre 2010
Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET
Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÖDEL, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY
Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS
Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du PLU actuelle, l'urbanisation d'un terrain communal, d'une contenance de 3 hectares environ, situé en partie basse du Vallon de Saint-PRIM, est à l'étude.

Il rappelle également que la commission de révision du PLU, élargie à l'ensemble du conseil, a travaillé dernièrement avec le cabinet URBA2P - maître d'œuvre de la révision du PLU, et plus particulièrement Mme COMMENGE chargée des premiers schémas d'urbanisation de ces « 3 hectares » - et qu'il s'est ensuite rendu sur les hauts de Condrieu pour visiter un exemple de telle réalisations urbanistiques.

Mr le Maire indique que dans la procédure à dérouler, le conseil municipal devra être en mesure de présenter un cahier des charges pour l'appel d'offres nécessaire au choix d'un maître d'œuvre, chargé de la conduite du projet d'aménagement.

Compte tenu des remarques et attentes du conseil municipal, exprimées lors de la réunion du 5 octobre dernier, Mr le Maire suggère au conseil – et plus particulièrement à la commission élargie évoquée ci-dessus - de faire appel à une « assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) » pour l'aider dans ses travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adhère à la suggestion de Monsieur le Maire et décide de solliciter une mission d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider dans ses travaux de définition d'un cahier des charges quant à l'aménagement urbanistique du terrain communal dit des « 3 hectares ».**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier .**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**